

Fribourg, le 7 juillet 2014

Réponse du PSF à la consultation :

Projet de modification de la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (nouveau plan de financement)

Madame, Monsieur,

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le groupe socialiste a examiné avec beaucoup d'attention les variantes proposées par le Conseil d'Etat concernant la modification de loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat.

Nous sommes bien conscients, qu'avec une augmentation des bénéficiaires et une diminution des cotisants une modification de la loi sur la Caisse de prévoyance est nécessaire.

Le groupe socialiste considère essentiel de maintenir la possibilité de prendre une retraite anticipée pour tous les employés œuvrant dans un domaine professionnel où la pénibilité du travail est reconnue, sans être fortement pénalisé. Nous ne souhaitons pas que le pont retraite soit réservée exclusivement aux cotisants bénéficiant d'un salaire confortable permettant cette retraite anticipée.

Le groupe PS souhaite également que les mères ayant consacré plusieurs années de leur vie à l'éducation de leurs enfants et qui ont contribué ainsi à la pérennité de la caisse en renforçant les rangs des futurs cotisants, ne soient pas pénalisées. Nous souhaitons que les mères ne soient plus contraintes de travailler plus que l'âge de leur retraite pour retirer une pension décente.

Le groupe socialiste choisit la variante 1 qui semble être la moins pénalisante pour les employés travaillant dans des conditions pénibles. Notre choix est totalement lié à une répartition de 60% pour l'employeur et de 40% pour le personnel. Le PSF ne peut pas accepter la répartition proposée de la prise en charge du coût des mesures d'assainissement de 50% employeurs, 50% employés.

Par ailleurs, le PSF a compris dans ce projet qu'il n'était pas prévu de modifier l'encouragement aux retraites anticipées tel qu'il est connu aujourd'hui. Il est important que la politique du personnel soit constante et lisible pour tous. La baisse de 10% du pont pré-AVS a déjà péjoré la situation et va encore avoir des conséquences sur les retraites anticipées à venir. De nouvelles mesures supplémentaires ne pourraient que prêter les futurs rentiers et nuire à l'attractivité de l'Etat-employeur ainsi qu'au renouvellement du personnel.

En vous priant de prendre bonne note des éléments qui précèdent, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Rédaction : Marie-Christine Baechler, Député

Pour le PSF: Xavier Ganioz, Vice-président